



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALES DES FINANCES ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

DIRECTION DU PATRIMOINE DE L'ÉTAT

SERVICE DES MATÉRIELS AMINISTRATIFS, DES TRANSPORTS ET TRANSITS ADMINISTRATIFS (SMATTA)

ATTESTATION

→ Qu'est-ce qu'une attestation ?

L'attestation est une pièce nécessaire à la procédure d'achat des matériels sur le budget général, d'investissement, ou autonome pour les SOA nouvellement créés.

→ Qui sont concernés ?

Les SOA nouvellement institués en sont concernés.

→ Quelles sont les conditions ?

Pour obtenir une attestation, le dossier complet ne doit comporter aucune anomalie.

→ Quelles est la durée de traitement du dossier ?

Le dossier sera traité en 72h.

@ Quelles sont les pièces à fournir ?

Les pièces requises pour avoir une attestation sont les suivantes :

- ✓ Bordereau d'envoi adressé au DPE avec numéro de contact du dépositaire comptable
- ✓ Copie certifiée conforme du nouveau décret fixant l'organigramme du ministère
- ✓ Décision de nomination de commission de recensement
- ✓ Demande d'attestation
- ✓ Note de présentation
- ✓ PV de recensement
- ✓ Copie certifiée conforme de l'ancien décret fixant organigramme du ministère
- ✓ Photocopie certifiée conforme de la décision de nomination du dépositaire-comptable

Chef du Service des Matériels Administratifs, des Transports et Transits Administratifs (SMATTA)



Immeuble du Ministère de l'Économie et des Finances
Antananarenina - Porte 276



smatta.dpe@dgfag.mg



032 11 066 46